

**LOI TRAVAIL ET CONTRE-REFORMES
dans l'Éducation nationale
C'est la même logique qu'il faut stopper !**

Loi travail et ordonnances Macron	—>	Dans l'Éducation nationale
La facilitation des licenciements	—>	Dès cette rentrée des milliers d'emplois aidés licenciés du jour au lendemain
La redéfinition des « droits » au niveau de l'entreprise	—>	Les rendez-vous de carrière et « l'accompagnement », pour imposer aux personnels de se conformer au projet local de l'établissement.
Les indemnités décidées au niveau de l'entreprise	—>	Les IMP du décret Hamon fixées par le chef d'établissement.
La primauté à l'accord d'entreprise contre l'accord de branche	—>	Remise en cause du Baccalauréat en généralisant le contrôle continu pour en faire un « repère » maison et non un diplôme reconnu par les conventions collectives.
Le temps de travail défini entreprise par entreprise	—>	Mise en œuvre des « missions liées » du décret Hamon déclinées établissement par établissement.
La fusion des instances représentatives du personnel	—>	Remise en cause des CCMD/CCMI et CCMA par la suppression de l'évaluation chiffrée.
Le « contrat de chantier »	—>	Les suppléants et CDI totalement flexibles, affectés au bon vouloir du rectorat.

Loi travail, ordonnances, autonomie, baisse des salaires, évaluation : une même attaque, une même riposte !

Le SNFOEP, avec la FNEC FP-FO, appelle les personnels à se réunir en heure d'information syndicale pour dresser leurs revendications, décider ensemble la grève le mardi 10 octobre pour refuser toutes les mesures de régression sociale.

- Pour l'abandon des ordonnances Macron
- Pour la défense du statut général et des statuts particuliers de la fonction publique
- Pour l'augmentation immédiate de 16% du point d'indice.

**Aucune régression sociale !
Tous en grève le mardi 10 octobre !**